

Informez la CPAM de votre changement de nom d'usage c'est facile avec votre compte ameli

© Freepik - CPAM des Flandres - 2020

Contactez votre CPAM



Messagerie de votre compte ameli sur
www.ameli.fr



36 46 (0,06 €/min + prix appel),
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

● Connectez vous à votre compte ameli depuis votre ordinateur ou l'appli ameli pour smartphone et tablette.

- Accédez à la rubrique « Mes démarches/Déclarer un changement de situation », cliquez sur « Changement de nom d'usage ».

- Indiquez le motif de votre demande : mariage, divorce et saisissez le nom d'usage souhaité.

- Munissez vous des pièces justificatives nécessaires au changement de situation (acte de mariage, livret de famille à jour ou acte de divorce).

Après validation, vous recevez un accusé réception dans la messagerie de votre compte ameli.

- Pour le motif "autre situation", rédigez un e-mail à votre CPAM depuis la messagerie de votre compte ameli.

● N'oubliez pas de mettre à jour votre carte Vitale (depuis les bornes multi-services, à l'accueil de votre CPAM, en pharmacie ou dans certains établissements de santé).

Pour ouvrir votre compte, rendez-vous sur ameli.fr